

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 mars 2016

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Géraldine GERIN, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés : Monsieur David SUPPLICIAU

Madame Sophie CAILLARD, procuration à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation. Le Conseil en prend acte.

1- TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS 2016

Le Conseil Municipal a délibéré, le 1^{er} février dernier, sur le montant des tarifs d'inscription de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2016. Il s'avère que les tarifs votés ne sont applicables qu'aux vacances d'été. En effet, si les tarifs de la formule « à la carte » étaient identiques en 2015 pour les vacances d'été et les autres vacances d'hiver, les formules « fidélité » incluant la totalité de la session, sont, elles, différentes eu égard au nombre de journées de chaque session.

Pour rappel, un supplément de 1€/jour est demandé aux personnes ne résidant pas à Neuvy-sur-Loire. Les tarifs sont les suivants :

Quotient Familial	FORMULE "à la carte"			
	Garderie matin ou soir	Demi-journée matin ou après-midi	Journée repas non compris	Repas
Inférieur à 450€	0,00 €	1,00 €	2,00 €	3,55 €
de 451€ à 600€	0,00 €	2,00 €	4,00 €	3,55 €
de 601€ à 1000€	0,00 €	3,50 €	6,00 €	3,55 €
de 1001€ à 1400€	0,00 €	5,50 €	9,00 €	3,55 €
supérieur à 1401€	0,00 €	7,50 €	12,00 €	3,55 €

Pour un enfant inscrit :

Quotient Familial	FORMULE "fidélité" vacances de Printemps			
	Garderie matin ou soir	10 Demi-journées matin ou après-midi	10 Journées repas non compris	Repas par jour
Inférieur à 450€	0,00 €	9,00 €	18,00 €	3,55 €
de 451€ à 600€	0,00 €	18,00 €	36,00 €	3,55 €
de 601€ à 1000€	0,00 €	27,00 €	54,00 €	3,55 €
de 1001€ à 1400€	0,00 €	40,50 €	81,00 €	3,55 €
supérieur à 1401€	0,00 €	54,00 €	108,00 €	3,55 €

Pour 2 enfants d'une même fratrie inscrits : (par enfant)

Quotient Familial	FORMULE "fidélité" vacances de Printemps			
	Garderie matin ou soir	10 Demi-journées matin ou après-midi	10 Journées repas non compris	Repas par jour
Inférieur à 450€	0,00 €	8,00 €	16,00 €	3,55 €
de 451€ à 600€	0,00 €	16,00 €	32,00 €	3,55 €
de 601€ à 1000€	0,00 €	24,00 €	48,00 €	3,55 €
de 1001€ à 1400€	0,00 €	36,00 €	72,00 €	3,55 €
supérieur à 1401€	0,00 €	48,00 €	96,00 €	3,55 €

Pour 3 enfants ou plus d'une même fratrie inscrits : (par enfant)

Quotient Familial	FORMULE "fidélité" vacances de Printemps			
	Garderie matin ou soir	10 Demi-journées matin ou après-midi	10 Journées repas non compris	Repas par jour
Inférieur à 450€	0,00 €	7,00 €	14,00 €	3,55 €
de 451€ à 600€	0,00 €	14,00 €	28,00 €	3,55 €
de 601€ à 1000€	0,00 €	21,00 €	42,00 €	3,55 €
de 1001€ à 1400€	0,00 €	31,50 €	63,00 €	3,55 €
supérieur à 1401€	0,00 €	42,00 €	84,00 €	3,55 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire ces tarifs pour les vacances de printemps 2016.

2- FUSION DES COMMISSIONS « AFFAIRES SCOLAIRES » ET « JEUNESSE »

Les commissions « Affaires scolaires » et « Jeunesse » ont à connaître de sujets voisins, voir similaires. Les membres de la commission « Jeunesse » étant par ailleurs membres de la commission « Affaires scolaires », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fusionner ces deux commissions.

3- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA CONCLUSION DE MARCHES PUBLICS POUR LA SURVEILLANCE DES LEGIONNELLES DANS LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DANS LES ERP

Ce point est retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal, la convention constitutive du groupement de commandes n'ayant pas encore été transmise en mairie.

4- DENOMINATION DE LA SALLE DES FETES

La salle des fêtes de Neuvy ne dispose à ce jour d'aucune dénomination. Disparu en 2014, Monsieur Serge HELIARD a toujours été impliqué dans la vie de la commune, de par ses fonctions de Maire de Neuvy de 1983 à 1989 d'une part, et de par son engagement dans le milieu associatif, comme président de l'Association Sportive et Culturelle de Neuvy (ASCN) et de l'association Eté 44. Afin d'honorer sa mémoire et de réaffirmer l'attachement aux valeurs associatives auxquelles il a œuvré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et en accord avec la famille, de donner le nom de « Serge HELIARD » à la salle des fêtes.

5- DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Il n'a également pas été attribué de nom à la salle polyvalente. Décédé en 2011, Monsieur Renzo CECCON était une figure de la vie locale de Neuvy, notamment de par ses fonctions de président de l'Association Sportive et Culturelle de Neuvy (ASCN). En accord avec la famille, afin d'honorer sa mémoire et de réaffirmer l'attachement aux valeurs associatives auxquelles il a œuvré, le Conseil Municipal décide, à 1 ABSTENSION et 14 voix POUR, d'attribuer le nom de « Renzo CECCON » à la salle polyvalente.

6- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DE VESTIAIRES SPORTIFS DE TYPE CONSTRUCTION MODULAIRE

La loi de finances pour 2016 a prévu la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local, destiné à accompagner la réalisation de projets d'investissement sur l'année 2016. L'objectif du dispositif est de financer des projets pour lesquels l'état d'avancement permet de démarrer rapidement l'opération, afin de relancer l'investissement local.

La municipalité a, de son côté, le projet de créer des vestiaires sportifs de type modulaire au lieu-dit Champ de la Croix, à proximité immédiate du terrain de football. La nouvelle installation devra remplacer le préfabriqué existant qui n'est plus aux normes, mal isolé, et vétuste. Une consultation de plusieurs maîtres d'œuvre a débuté.

Le coût de ce projet est estimé à 170 000 € H.T, maîtrise d'œuvre incluse.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le projet création de vestiaires sportifs de type construction modulaire, de solliciter une subvention de 80 % du montant prévisionnel H.T. du projet, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit, et d'autoriser Madame le Maire à mener les formalités nécessaires à l'accompagnement de ce projet.

Création de vestiaires sportifs - Coût prévisionnel du projet (H.T.)	170 000 €
DSIPL au titre de la redynamisation et du développement des bourgs-centres (80 % du montant prévisionnel H.T.)	136.000,00 €
Fonds propres (20 % du montant prévisionnel H.T.)	34.000,00 €

7- QUESTIONS DIVERSES

- Suite à quelques dysfonctionnements constatés sur les compteurs LINKY, ERDF adresse à la municipalité une note d'information sur ces compteurs connectés.

- Madame le Maire remercie par voie de Conseil l'ensemble des personnes ayant participé à l'opération « J'aime la Loire Propre » organisée le 5 mars dernier à l'initiative de l'Association de Chasse Fluviale et la Fédération départementale des Chasseurs de la Nièvre, en collaboration avec d'autres associations. Les participants étaient plus nombreux que l'année passée, malgré des conditions climatiques difficiles. 6 m³ de déchets ont été récoltés.

- Le Conseil Départemental a transmis à la municipalité les résultats d'une étude sur la qualité des cours d'eau. Le Rivot des Frossard, situé aux Pelus, est concerné. Le document conclue à un état écologique « médiocre », en raison de perturbations de type organique, et de la présence excessive de phosphore et d'ammonium. Madame le Maire s'interroge sur l'articulation de cette étude avec les missions assumées par le Pays Bourgogne Nivernaise, dans le cadre du Contrat de Rivière.

- Des précisions ont été apportées par EDF à la demande de la municipalité, au sujet du nettoyage des îlots de la Loire. EDF indique que l'essartage devant le port de Neuvy aura lieu entre mi-août et mi-novembre, à l'aide de chevaux, comme l'année passée.

- Madame le Maire indique qu'elle a reçu une lettre anonyme et regrette cet anonymat, puisque la question posée est intéressante pour l'ensemble des administrés. Elle

souhaite donc y répondre par voie de Conseil. L'auteur de la lettre signale la présence de chenilles processionnaires dans les sapins situés aux Pelus, à proximité de la nouvelle clinique vétérinaire. Il s'avère que ces arbres appartiennent au Conseil Départemental, qui avait été contacté à ce sujet et qui a prévu de les traiter au moment adéquat.

Pour compléter cette information, Madame le Maire passe la parole à Monsieur Michel SAUTEREAU qui a contacté une entreprise spécialisée. Cette entreprise propose de traiter les chenilles processionnaires, avec un tarif de 90 € pour le 1^{er} arbre, et 20 € pour les suivants, avec un tarif encore inférieur selon le nombre d'arbres traités. Même si les arbres appartenant à la commune ne sont pour l'instant pas concernés, la municipalité propose de regrouper en mairie les demandes des personnes intéressées. Monsieur SAUTEREAU prendra contact avec ces personnes. Monsieur SAUTEREAU précise que ce traitement doit être effectué tous les ans, de septembre à octobre, et rappelle la dangerosité des chenilles processionnaires, notamment pour les enfants et pour les animaux.

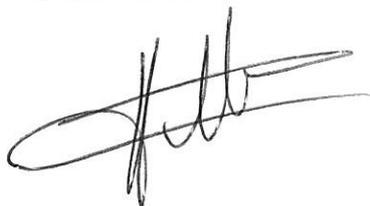
- Monsieur Patrice JOLY, Président du Conseil Départemental, adresse à l'ensemble des mairies de la Nièvre, la motion adoptée en février dernier par le Conseil Départemental en réaction à la suppression récurrente des services publics dans le Nièvre.

- Un administré prend la parole pour demander tout d'abord l'état d'avancement de la vente du terrain destiné à accueillir une antenne téléphonique. Le bornage de la parcelle a eu lieu, la prochaine étape sera la signature de l'acte de vente. Puis, il est également signalé aux élus la présence d'adhésif sur la borne incendie située au croisement de la rue du Port au Bois et de la Rue J.Jaurès. Il s'avère que cette borne incendie est actuellement utilisée pour des travaux effectués sur la commune, et qu'il n'est pas impossible que le support ait été fixé temporairement de la sorte. Des précisions seront demandées aux services concernés.

Madame le Maire clôture la séance après avoir vérifié qu'aucune doléance n'était portée au cahier et donné l'occasion au public de s'exprimer.

Fin de séance à 20H40.

La secrétaire,
Alison PETIT



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

